



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 238-2019 concernant la gestion contractuelle a été adopté lors de la séance ordinaire du 09 avril 2019.

Ce règlement est consultable au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 10^{ème} jour du mois d'avril 2019.

Fanny Grosz

*Directrice générale
et secrétaire-trésorière*